

 Communiqué de presse

McPhy annonce de nouveaux partenariats stratégiques avec Chart Industries et Technip Energies et le lancement simultané d'une augmentation de capital d'un montant envisagé de 150 M€ pour financer la mise à l'échelle mondiale de l'hydrogène zéro-carbone

- Lancement d'une augmentation de capital d'un montant envisagé de 150 millions d'euros par construction accélérée d'un livre d'ordres comprenant :
 - Un investissement stratégique de 30 M€ de la part de Chart Industries
 - Un investissement stratégique de 15 M€ de la part de Technip Energies
 - Des engagements de souscription d'actionnaires historiques pour un montant total de 14 M€ provenant d'EDF Pulse Croissance Holding et du Fonds Ecotechnologies géré par Bpifrance Investissement

La Motte-Fanjas, le 13 octobre 2020 (17h35 CEST) – McPhy (Euronext Paris Compartiment C : MCPHY, FR0011742329) (la « **Société** »), spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de certaines catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, par voie de construction accélérée de livre d'ordres, pour un montant envisagé de 150 M€ (« **l'Offre** »).

L'Offre comprend des engagements de souscription *cornerstone* de Chart International Holdings, Inc., une division de Chart Industries, Inc. (NASDAQ : GTLS) (« **Chart Industries** ») et de Technip Energies B.V. (« **Technip Energies** » filiale de TechnipFMC plc) (les « **Investisseurs Stratégiques** ») et de ses actionnaires stratégiques historiques EDF Pulse Croissance Holding et le Fonds Ecotechnologies, géré par Bpifrance Investissement dans le cadre du *Programme d'Investissements d'Avenir*.

Les fonds levés dans le cadre de l'Offre serviront principalement à financer l'accélération du changement d'échelle des capacités de production de McPhy, à financer la poursuite de la recherche et de l'innovation en mettant l'accent sur les électrolyseurs et les stations hydrogène de très grande capacité, ainsi qu'à financer le fonds de roulement et les frais d'exploitation de la Société.

Par ailleurs, McPhy est fier d'annoncer la signature concomitante de protocoles d'accord (les "**Protocoles d'Accord**") avec chacun des deux Investisseurs Stratégiques.



McPhy renforce son positionnement pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de solutions hydrogène zéro-carbone compétitives au niveau mondial.

Laurent Carme, Directeur Général de McPhy, déclare : « *Nous sommes ravis d'accueillir Chart Industries et Technip Energies en tant qu'Investisseurs Stratégiques au sein de McPhy. En plus d'un apport important en capital, ces nouveaux partenaires stratégiques apportent une expertise approfondie dans leurs domaines respectifs, et nous anticipons de nouvelles opportunités commerciales dans l'hydrogène en Europe et dans le monde.*

En outre, la complémentarité de leurs activités avec les nôtres placera McPhy dans une position optimale pour contribuer à des projets à très grande échelle dans les domaines de l'industrie, de la mobilité et de l'énergie et pour accroître nos capacités industrielles. Nous nous réjouissons de renforcer le Conseil d'administration par la présence de Jillian Evanko, représentante de Chart Industries, et d'un représentant de Technip Energies, et de voir nos équipes respectives collaborer sur un certain nombre de projets déjà identifiés.

Je tiens à remercier EDF Pulse Croissance Holding et le Fonds Ecotechnologies pour leur soutien continu à McPhy, tant d'un point de vue opérationnel que financier. Nous nous réjouissons également de la participation d'investisseurs existants et de nouvelles institutions au capital de McPhy dans le cadre de cette augmentation de capital.

Plus de six ans après notre introduction en bourse sur Euronext en 2014, l'hydrogène zéro-carbone est maintenant à un point d'inflexion majeur. Avec cette levée de fonds, de nouveaux Investisseurs Stratégiques et le soutien continu d'EDF Pulse Croissance et du Fonds Ecotechnologies ainsi que celui de tous nos actionnaires, McPhy renforce son positionnement pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de solutions hydrogène zéro-carbone compétitives au niveau mondial et dans la décarbonation des processus industriels, de la mobilité, et le stockage de l'énergie. »

Points principaux de l'Offre :

- McPhy a l'intention de lever 150 M€ dans le cadre de l'Offre, ce qui représente une dilution d'environ 27,3% sur la base du nombre d'actions en circulation avant l'Offre¹.
- Investissement stratégique de 30 M€ de Chart Industries, l'un des principaux fabricants mondiaux d'équipements de liquéfaction et de cryogénie destinés à de multiples applications sur les marchés de l'énergie et des gaz industriels, dont l'hydrogène ; qui détiendra environ 4,3% du capital de McPhy après l'Offre¹.
- Investissement stratégique de 15 M€ de Technip Energies, filiale de TechnipFMC et l'un des leaders internationaux de l'ingénierie, de la fourniture d'équipements, de la construction et de l'installation pour l'industrie de l'énergie au niveau mondial, dont les technologies propriétaires dans l'hydrogène ont été installées sur 270 usines de production d'hydrogène dans le monde ; qui détiendra environ 2,1% du capital de McPhy après l'Offre¹.
- Les investissements stratégiques seront effectués au même prix que celui résultant de la construction accélérée du livre d'ordres.
- Engagement de souscription de 6 M€ d'EDF Pulse Croissance Holding.
- Engagement de souscription de 8 M€ du Fonds Ecotechnologies, géré par Bpifrance Investissement dans le cadre du *Programme d'Investissements d'Avenir*.

¹ Sur la base du cours de clôture au 12 octobre 2020, soit 27,30 euros.



- Placement institutionnel additionnel anticipé d'environ 90 M€ par construction accélérée d'un livre d'ordres.
- Le produit net de l'offre sera utilisé en priorité pour financer au cours des 48 prochains mois :
 - L'accélération du changement d'échelle des capacités de production de McPhy ;
 - Les dépenses de recherche et d'innovation, en mettant l'accent sur le développement d'électrolyseurs de très grande capacité pour cibler les projets de grande envergure (>100MW) et les stations hydrogène de très grande capacité (>2 tonnes par jour) ;
 - Les dépenses de vente et de marketing, afin d'accélérer la montée en puissance commerciale à l'échelle internationale ;
 - L'accélération de la politique de recrutement ;
 - Le fonds de roulement.
- Les nominations de Jillian Evanko en tant que représentante de Chart Industries et d'un représentant de Technip Energies au Conseil d'administration de McPhy seront proposées à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra au plus tard le 31 janvier 2021.
- Signature d'un Protocole d'Accord avec chaque Investisseur Stratégique, axé sur l'ouverture d'opportunités commerciales dans la chaîne de valeur de l'hydrogène au niveau mondial, pour une période de cinq ans renouvelable.

Conseils de la Société :

Bryan, Garnier & Co Limited agit en tant que Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre dans le cadre de l'Offre, ainsi qu'en tant que Conseil de McPhy dans le cadre des investissements *cornerstone* des Investisseurs Stratégiques, d'EDF Pulse Croissance Holding et du Fonds Ecotechnologies (le « **Coordinateur Global** »). King & Spalding agit en tant que Conseil Juridique de la Société et en tant que Conseil Juridique de Bryan, Garnier & Co Limited dans le cadre de l'Offre.

Résumé de l'Offre :

L'Offre comprend les engagements de souscription et le placement auprès d'investisseurs institutionnels. Les engagements de souscription des Investisseurs Stratégiques Chart Industries et Technip Energies et des actionnaires historiques EDF Pulse Croissance Holding et le Fonds Ecotechnologies s'élèvent à 59 M€. Grâce au placement institutionnel, McPhy a l'intention de lever environ 90 M€ supplémentaires pour la Société auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux. Au total, McPhy prévoit de lever environ 150 M€ dans le cadre de l'Offre, qui sera en tout état de cause limitée à un nombre maximum de 11.000.000 d'actions, conformément aux termes de la 19^{ème} résolution de l'Assemblée générale de la Société tenue le 20 mai 2020.

Le prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre sera déterminé par le Conseil d'administration à l'issue du processus de constitution accélérée d'un livre d'ordres commençant immédiatement et devant se terminer avant l'ouverture des marchés sur le marché d'Euronext Paris (« **Euronext** ») le 14 octobre 2020. Le prix d'émission ne sera pas inférieur à 80% du prix moyen pondéré par les volumes de l'action sur les trois précédents jours de bourse (c'est-à-dire du 9 octobre au 13 octobre). Tous les investisseurs, y compris les Investisseurs Stratégiques, EDF Pulse Croissance Holding et le Fonds Ecotechnologies, ainsi que les investisseurs institutionnels, souscriront au prix déterminé dans le cadre de la construction accélérée du livre d'ordres.

La Société annoncera les résultats de l'Offre et le nombre final d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre dès que possible par communiqué de presse.

L'Offre est faite dans le cadre d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, réservée à des catégories de bénéficiaires répondant à des caractéristiques déterminées en vertu de la 19^{ème} résolution de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 20 mai 2020 à l'issue (i) d'un processus de constitution d'un



livre d'ordres dans l'EEE auprès d'investisseurs qualifiés conformément au Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 et appartenant aux catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées et (ii) d'un placement privé auprès d'investisseurs appartenant aux catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées en dehors de l'EEE conformément aux règles propres à chaque pays concerné, notamment en dehors des États-Unis en s'appuyant sur le règlement S du Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et aux États-Unis en vertu d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act.

Les nouvelles actions porteront jouissance courante, donneront droit, dès leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises à la négociation sur Euronext sous le même code ISIN FR0011742329 - MCPHY le 16 octobre 2020.

La demande d'admission aux négociations des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre sur Euronext sera faite au moyen d'un prospectus soumis à l'obtention d'un visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et comprenant le Document d'Enregistrement Universel 2019 enregistré auprès de l'AMF le 22 avril 2020 sous le numéro 20-0334, un avenant au Document Universel d'Enregistrement 2019 et une Note d'Opération, incluant un résumé du prospectus.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres, et ne constitue pas une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

Proposition pour la nomination de représentants des Investisseurs Stratégiques au Conseil d'administration :

Les engagements de souscription des Investisseurs Stratégiques prévoient la nomination au Conseil d'administration de la Société de :

- Jillian Evanko comme représentante de Chart Industries et
- d'un représentant de Technip Energies.

Ces nominations seront proposées pour approbation à la prochaine Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au plus tard le 31 janvier 2021. EDF Pulse Croissance Holding et le Fonds Ecotechnologies géré par Bpifrance Investissement, ainsi que les Investisseurs Stratégiques, se sont engagés à voter en faveur des résolutions correspondantes.

Dans l'intervalle, ces représentants seront invités aux réunions du Conseil d'administration.

Points marquants de la collaboration entre McPhy et les Investisseurs Stratégiques :



Chart Industries est un des principaux fabricants mondiaux d'équipements de haute technologie destinés à de multiples applications sur les marchés de l'énergie, du gaz industriel et de la transition énergétique. Avec un chiffre d'affaires total de 1,3 Mds\$ en 2019, le portefeuille unique d'équipements de Chart est utilisé à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement en gaz liquide, de la liquéfaction et purification à la distribution, au stockage et à son utilisation finale. A l'avant-garde de la transition énergétique, Chart est un fournisseur de premier plan de technologies, d'équipements et de services liés à l'hydrogène liquéfié, au gaz naturel, au biogaz et au captage de CO₂, entre autres applications. Chart est coté au NASDAQ sous le symbole GTLS.

Le Protocole d'Accord entre McPhy et Chart Industries fixe le cadre d'une collaboration commerciale afin de stimuler une nouvelle demande d'hydrogène pour les équipements et solutions de McPhy et Chart à l'échelle mondiale, en identifiant de nouveaux clients et projets. Chart et McPhy travailleront également à l'étude des possibilités d'extension des projets de production, de stockage, de transport et de recharge sur tous les marchés. Chart Industries a également l'intention de soutenir financièrement la collaboration et le partenariat conjoint au-delà de l'investissement stratégique envisagé aujourd'hui.



TechnipFMC est un leader international de l'énergie ; livrant des projets, produits, technologies et services. Grâce à ses technologies et systèmes de production propriétaires, son expertise intégrée et ses solutions complètes, il optimise les modèles d'affaires des projets de ses clients. TechnipFMC est organisé en trois activités – Sous-Marin, Technologies de Surface et Technip Energies. TechnipFMC est coté sur NYSE et Euronext Paris sous le symbole FTI.

Technip Energies offre une expérience, des technologies, un savoir-faire et des capacités uniques de gestion de projet pour l'industrie énergétique mondiale. Son expertise inclut une gamme complète de services d'ingénierie et de développement, des études de faisabilité à la livraison de projet. Avec 60 ans d'expérience dans l'exécution des projets les plus importants et complexes à l'échelle mondiale, Technip Energies combine des capacités uniques d'ingénierie et de construction avec un savoir-faire technologique pour développer de nouvelles solutions au service de la transition énergétique mondiale. L'ambition de Technip Energies est d'accélérer la transition vers une société à faibles émissions de carbone en se concentrant sur ses piliers fondamentaux que sont le gaz naturel liquéfié, la chimie durable, la décarbonation et les solutions énergétiques sans carbone. Technip Energies est déjà un leader du marché de l'hydrogène et le premier contractant en termes d'installations, ayant fourni des technologies propriétaires à plus de 270 usines de production d'hydrogène dans le monde.

Le Protocole d'Accord entre McPhy et Technip Energies établit un cadre de collaboration pour la fabrication et la commercialisation (i) de systèmes de production d'hydrogène par électrolyse pour l'industrie lourde, le stockage des énergies renouvelables et la mobilité et (ii) de systèmes de distribution d'hydrogène pour les grands projets de mobilité. A travers ce Protocole d'Accord, McPhy et Technip Energies aborderont conjointement les opportunités commerciales, travailleront à l'intégration de leurs offres respectives et travailleront conjointement à la recherche et au développement de la technologie de l'hydrogène.

Engagements de conservation :

Dans le cadre de l'Offre, la Société a conclu un engagement d'abstention limitant l'émission d'actions ordinaires supplémentaires pour une période se terminant 180 jours après la signature de l'accord de placement qui sera conclu entre la Société et le Coordinateur Global le 14 octobre 2020 (le « **Contrat de Placement** »).

Les Investisseurs Stratégiques, les actionnaires historiques EDF Pulse Croissance Holding et le Fonds Ecotechnologies seront également soumis à engagement de conservation des actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 180 jours après la date de règlement-livraison, sous réserve d'exceptions usuelles.

Garantie de l'Offre :

L'Offre n'est pas garantie. L'Offre fait l'objet d'un Contrat de Placement, dans le cadre duquel le Coordinateur Global s'est engagé, envers la Société, à faire ses meilleurs efforts pour que les actions nouvelles soient



souscrites au prix d'émission à la date de règlement de l'Offre. le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Le Contrat de Placement peut être résilié par le Coordinateur Global à tout moment jusqu'à la date de règlement prévue le 16 octobre 2020, sous certaines conditions. En cas de résiliation du Contrat de Placement conformément à ses termes, tous les ordres des investisseurs et les engagements de souscription conclus dans le cadre de l'Offre seront nuls et non avenue.

Facteurs de risque :

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité présentés dans la section 3 du Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2020, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (<https://mcphy.com/fr/investisseurs/information-financiere/information-financieredocuments-a-telecharger/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, l'évolution et les perspectives de la Société.

A cet égard, il est précisé que l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF à l'issue de la réalisation de l'Offre, inclura une mise à jour du tableau de synthèse des principaux facteurs de risque de la Société, le risque de liquidité et le risque lié au caractère incertain des financements complémentaires voyant leur probabilité d'occurrence et leur degré de criticité abaissé de « élevé » à « faible ». Par ailleurs, une mise à jour du facteur de risques portant sur l'épidémie de Covid-19 a été effectuée. A la date des présentes, la Société constate, en raison du contexte sanitaire actuel, certains décalages dans les prises de commandes attendues et certains retards dans le cadre d'opérations de maintenance planifiées dans des pays à risques. Ces décalages ou retards pourraient avoir un impact sur l'activité de la Société à court terme et/ou générer un décalage de facturation et/ou d'encaissement à court terme.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants, spécifiques à l'Offre :

- (i) **Dilution** : les actionnaires verront leur participation au capital social de la Société diluée. En cas de nouvel appel au marché, cela entraînerait une dilution supplémentaire pour les actionnaires ;
- (ii) **Volatilité and liquidité** : le prix du marché et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative et tomber en dessous du prix de souscription des actions nouvelles ;
- (iii) **Impact sur le cours de bourse** : la vente par les principaux actionnaires de la Société à la fin de l'engagement de conservation d'un grand nombre d'actions de la Société peut avoir un impact négatif sur le prix de l'action de la Société ; et
- (iv) **Résiliation du Contrat de Placement** : le Contrat de Placement relatif à l'Offre peut être résilié par le Coordinateur Global à tout moment (y compris) jusqu'à la date de règlement. En cas de résiliation du Contrat de Placement conformément à ses termes, tous les ordres des investisseurs et les engagements de souscription conclus dans le cadre de l'Offre seront nuls et non avenue.

Prochaine communication financière

- Publication du **Chiffre d'affaires 2020**, le **26 janvier 2021**, après clôture des marchés



À propos de McPhy

Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène zéro-carbone comme solution pour la transition énergétique. Fort de sa gamme complète dédiée aux secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications d'approvisionnement en matière première industrielle, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible ou encore de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable. Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes. McPhy est coté sur Euronext Paris (compartiment C, code ISIN : FR0011742329, code mnémorique : MCPHY).

Pour en apprendre plus: www.mcphy.fr

McPhy est éligible au PEA-PME

CONTACTS

NewCap

Relations Investisseurs

Nicolas Fossiez | Emmanuel Huynh

T. +33 (0)1 44 71 20 42

mcphy@newcap.eu

Relations Médias

Nicolas Merigeau

T. +33 (0)1 44 71 94 98

mcphy@newcap.eu

Follow us on



@McPhyEnergy



Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société et ne saurait être considéré comme tel dans un quelconque pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce pays. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, telle que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

En France, l'Offre décrite ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement au profit d'investisseurs en application des dispositions de l'article 1(4)(a) du Règlement Prospectus 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et des dispositions réglementaires applicables, ainsi que des dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce. De plus, en vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale de la Société du 20 mai 2020, seules les personnes entrant dans les catégories spécifiées dans la 19ème résolution de cette assemblée générale peuvent souscrire à l'Offre.

*La demande d'admission aux négociations des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre sur Euronext sera faite au moyen d'un prospectus soumis à l'obtention d'un visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et comprenant le Document d'Enregistrement Universel 2019 enregistré auprès de l'AMF le 22 avril 2020 sous le numéro 20-0334, un avenant au Document Universel d'Enregistrement et une Note d'Opération, incluant un résumé du prospectus.*

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions, y compris notamment au Canada, en Australie et au Japon.

*Les actions nouvelles seront offertes aux États-Unis à des personnes raisonnablement considérées comme des investisseurs institutionnels qualifiés conformément aux dispositions de l'article 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. Les valeurs mobilières ne seront et*



ne pourront être vendues ou offertes au public aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans toute autre juridiction. Ce communiqué de presse ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (a) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) aux professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), et (c) aux sociétés à capitaux propres élevées et aux autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme "**Personnes Habilitées**"). Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou se fonder sur le présent communiqué ou sur son contenu.

Aux seules fins du processus d'approbation du produit par chaque producteur, l'évaluation du marché cible relatif aux Actions Nouvelles a conduit à la conclusion suivante, en lien exclusivement avec les critères du type de clients : (i) le type de clients auxquels les Actions Nouvelles sont destinées sont des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Nouvelles aux contreparties éligibles, aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Nouvelles (un « distributeur ») devra tenir compte de l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Nouvelles (en adoptant ou en affinant l'évaluation du type de clients réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés. Pour éviter toute ambiguïté, même si le marché cible inclut les clients de détail, le Chef de File a décidé qu'il fournira uniquement des investisseurs pour les actions nouvelles répondant aux critères d'éligibilité des contreparties éligibles et des clients professionnels.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et aucun engagement, déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou pour le compte des Agents de Placement ou par toute entité qui les contrôle, qu'elles contrôlent ou sous contrôle commun ou l'un des mandataires sociaux, dirigeants, salariés ou conseillers respectifs de ces entités et ne pourra servir de fondement quant à la véracité, la plénitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et opinions contenues dans ce communiqué. La responsabilité de l'une de ces personnes ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en raison de ces informations ou opinions ou de toute erreur ou omission. Les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué peuvent faire l'objet de vérification, correction, complément ou modifications sans notification préalable.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de McPhy ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par McPhy. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. McPhy ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Le Chef de File agit exclusivement en tant que conseiller financier de la Société et ne pourra être tenu à l'égard d'un quelconque tiers autre que la Société de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils relatifs au contenu de ce communiqué ou de tout autre sujet auquel il est fait référence dans le présent communiqué. Le Chef de File a reçu l'autorisation de et est réglementé par la Financial Conduct Authority au Royaume Uni.

